

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme au capital de 10.251.767,58 euros

Siège social : Parc d'activités Alpespace,

74 voie Magellan

73800 Sainte-Hélène du Lac

454 083 379 RCS Chambéry

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 septembre 2015

Résultats des votes

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-106-1 du Code de commerce, nous vous informons du résultat des votes intervenus au cours de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT (ci-après « la Société ») qui s'est réunie le 24 septembre 2015.

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance étaient au nombre de 14, réunissant 5.656.979 actions sur les 11.615.765 actions composant le capital social (soit 48,70 %), auxquelles étaient attachées 12.683.799 droits de vote.

La totalité des droits de vote attachés aux actions présentes, représentés ou ayant voté par correspondance ont été exprimés pour chacune des résolutions présentées à l'approbation des actionnaires, qui ont toutes été adoptées. Le détail des votes se présente comme suit :

Résolution	Vote pour		Vote contre	
	Nombre	%	Nombre	%
1 Approbation des comptes annuels clos le 31 mars 2015 et quitus aux membres du Conseil d'administration ; approbation des charges non déductibles	12.683.797	100,00%	2	0,00%
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2015	12.683.798	100,00%	1	0,00%
3. Affectation du résultat des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2015	12.683.798	100,00%	1	0,00%
4. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce	12.450.797	98,16%	233.002	1,84%
5. Renouvellement du mandat du co-Commissaire aux comptes titulaire	12.683.798	100,00%	1	0,00%
6. Changement de co-Commissaire aux comptes suppléant	12.683.797	100,00%	2	0,00%
7. Décision d'une enveloppe de 50.000 euros de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs	12.683.797	100,00%	2	0,00%
8. Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions	12.174.133	95,98%	509.666	4,02%
%9. Décision de délégation au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions	12.683.797	100,00%	2	0,00%
10. Autorisation conférée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, emportant dans ce dernier cas, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	12.055.338	95,05%	628.461	4,95%
11. Autorisation conférée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, emportant dans ce dernier cas, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	12.055.338	95,05%	628.461	4,95%
12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	12.683.799	100,00%	0	0,00%